



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0194

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burriland (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Ederly), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subai (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0194**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La CDNPS concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

La commission se réunit en 6 formations spécialisées présidées par le Préfet ou son représentant, et composées à part égales de membres de chacun des 4 collèges.

Les formations sont réunies dans le cas et selon les modalités prévues par les dispositions législatives ou réglementaires :

- formation spécialisée de la nature :

. émet un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les biotopes, la faune et la flore, le patrimoine géologique,

. peut être réunie en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, le Préfet pouvant inviter à participer, mais sans voix délibérative, des représentants d'organismes consulaires et d'activités présentes sur les sites Natura 2000 ;

- formation spécialisée des sites et des paysages :

. prend l'initiative des inscriptions et classements de site,

. émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé,

. veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant,

. émet les avis prévus par le code de l'urbanisme ;

- formation spécialisée de la publicité :

. se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les pré-enseignes ;

- formation spécialisée des unités touristiques nouvelles :

. émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles ;

- formation spécialisée des carrières :

. élabore le schéma départemental des carrières,

. se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières ;

- formation spécialisée de la faune sauvage captive :

. émet un avis, sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.

II - Modalités de représentation

Cette commission est constituée d'une formation pivot et de 6 formations spécialisées, chacune composée de membres répartis en 4 collèges :

- un collège de représentants des services de l'État, membre de droit,
- un collège de représentants élus des collectivités territoriales,
- un collège de personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles,
- un collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée.

Les membres de chacune des formations spécialisées sont nommés par arrêtés préfectoraux.

Le Conseil de la Métropole de Lyon compte un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de chaque formation pivot ou spécialisée composant cette commission. Les membres de cette commission sont nommés pour la durée du mandat en cours ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de la CDNPS :

Formations spécialisées	Titulaires	Suppléants
nature	M. Pierre ATHANAZE	Mme Anne REVEYRAND
sites et paysages	M. Jean-Claude RAY	M. Gilles PILLON
publicité	M. Benjamin BADOUARD	M. Philippe GUELPA BONARO
unités touristiques nouvelles	Mme Anne REVEYRAND	Mme Hélène DROMAIN
carrières	M. Pierre ATHANAZE	M. Jean-Claude RAY
faune sauvage captive	Mme Nathalie DEHAN	M. Pierre ATHANAZE

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.